Transports Canada Transport Canada

DEMANDE POUR UN CERTIFICAT D'EXPLOITATION DE CHEMIN DE FER

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

Dénomination sociale	Autre(s) nom(s) et abréviation (s'il y a lieu)
Compagnie de Chemin de Fer B	**Compagnie B**

Adresse postale

123 rue Principale, Ottawa, Ontario, K1A 3L2

Nom de la personne-ressource	Titre
Jean Lavoie	**Gestionnaire des opérations**
Numéro de téléphone de la personne-ressource (p. ex. 999-999-9999)	Adresse électronique de la personne-ressource
613-555-5555	**Jean.Lavoie@compagnieb.ca**

Cochez la case appropriée pour indiquer le type de compagnie, comme le définit la ***Loi sur la sécurité ferroviaire***

(●) Compagnie de chemin de fer OU ( ) Compagnie de chemin de fer locale

SECTION 2 – DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

L'exploitation de la compagnie inclut (cochez toutes les cases applicables)

- [x] a) l'exploitation et l'entretien de lignes de chemin de fer
- [ ] b) le transport de passagers
- [x] c) le transport de marchandises

Veuillez décrire le chemin de fer par province et territoire et les activités effectuées sur un chemin de fer. Consultez les instructions à la dernière page pour obtenir plus de détails. Si vous manquez d'espace, ajoutez des pages supplémentaires.

À compter de septembre 2015, la Compagnie B entend effectuer le transport de marchandises sur toute l'année dans les provinces de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans les États du Michigan et de l'Ohio, pour appuyer l'industrie de la construction automobile. Ainsi, des matières premières (y compris certains solides inflammables), des composantes et des voitures partiellement complétées seraient transportées entre Hervey (Québec) et Columbus (Ohio) et traverseraient la frontière canado-américaine à Windsor (Ontario). La Compagnie B prévoit embaucher 400 employés d'exploitation pour exploiter un parc de 20 locomotives diesel, de 50 wagons-plats, de 50 wagons tombereaux, de 20 wagons couverts à automobiles, de 20 wagons-trémies découverts et de 10 wagons-citernes. Par ailleurs, la Compagnie B a l'intention d'exploiter et d'entretenir la ligne de chemin de fer uniquement dans la province de Québec entre Hervey et Montréal. Elle a récemment fait l'acquisition des voies ferrées entre Hervey et Windsor, et a conclu une entente avec la Compagnie Américaine C afin de pouvoir exercer des activités sur ses voies ferrées entre Windsor et Colombus.

EXEMPLE COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Canada

SECTION 3 – RÈGLES

Les demandeurs doivent disposer de certaines règles approuvées par Transports Canada, en fonction du type de la compagnie et des types d'exploitation. Ne remplissez que les sous-sections qui s'appliquent au type de compagnie (mentionné à la section 1) et aux types d'exploitation (mentionnés à la section 2). Pour remplir une sous-section, cochez la case et indiquez le nom de chaque règle applicable (p. ex. ***Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des locomotives de chemin de fer***).

SOUS-SECTION 3A - RÈGLES CONCERNANT TOUTES LES COMPAGNIES

◉ ***Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada***

OU

◯ des règles équivalentes : _____

SOUS-SECTION 3B – RÈGLES POUR LES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER (ne s'applique pas aux compagnies de chemin de fer locales)

☑ Gestion de la fatigue du personnel d'exploitation
Règles relatives au temps de travail et de repos du personnel d'exploitation ferroviaire

☑ L'aptitude médicale permettant aux employés qui occupent des postes essentiels pour la sécurité ferroviaire d'exercer leurs fonctions
Règlement médical pour les postes essentiels à la sécurité ferroviaire

☑ Compétences des employés
Règles concernant les normes de compétence minimales des employés ferroviaires

SOUS-SECTION 3C – RÈGLES POUR L'EXPLOITATION OU L'ENTRETIEN DES LIGNES DE CHEMIN DE FER PAR LES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER (ne s'applique pas aux compagnies de chemin de fer locales)

☑ Normes de sécurité minimales concernant les voies
Règlement concernant la Sécurité de la voie

SOUS-SECTION 3D – RÈGLES POUR LES COMPAGNIES TRANSPORTANT DES PASSAGERS

☐ Transport sécuritaire des passagers
n/a

☐ Normes de sécurité minimales concernant les voitures
n/a

☐ Normes de sécurité minimales concernant les freins des trains
n/a

☐ Normes de sécurité minimales concernant les locomotives
n/a

SOUS-SECTION 3E – RÈGLES POUR LES COMPAGNIES TRANSPORTANT DES MARCHANDISES

☑ Normes de sécurité minimales concernant les wagons
Règlement concernant l'inspection et la sécurité des wagons de marchandises

☑ Normes de sécurité minimales concernant les freins des trains
Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des freins sur les trains de marchandises et de voyageurs

☑ Normes de sécurité minimales concernant les locomotives
Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des locomotives de chemin de fer

☑ Normes de sécurité minimales concernant le matériel réfléchissant et sa pose sur le matériel ferroviaire
Règlement sur la réflectorisation du matériel ferroviaire

EXEMPLE
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Canada

SECTION 4 – LISTE DES TEXTES DES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER LOCALES (ne s'applique pas aux compagnies de chemin de fer)

Dressez la liste par type de textes (accord avec une compagnie de chemin de fer hôte, loi d'une province ou d'un territoire, ou autre) qui contiennent les exigences en matière de sécurité qui s'appliquent à l'exploitation de matériel ferroviaire par la compagnie. Fournissez tous les renseignements demandés pour chaque texte. Joignez des pages supplémentaires si plusieurs textes du même type sont visés.

SOUS-SECTION 4A – ACCORDS AVEC DES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER

Titre de l'accord numéro 1	Nom de la compagnie de chemin de fer hôte
n/a	**n/a**

Décrivez les exigences concernant la gestion de la fatigue du personnel d'exploitation
n/a

Décrivez les exigences concernant l'aptitude médicale permettant aux employés qui occupent des postes essentiels pour la sécurité ferroviaire d'exercer leurs fonctions
n/a

Décrivez les exigences concernant les compétences des employés
n/a

Titre de l'accord numéro 2	Nom de la compagnie de chemin de fer hôte
n/a	**n/a**

Décrivez les exigences concernant la gestion de la fatigue du personnel d'exploitation
n/a

Décrivez les exigences concernant l'aptitude médicale permettant aux employés qui occupent des postes essentiels pour la sécurité ferroviaire d'exercer leurs fonctions
n/a

Décrivez les exigences concernant les compétences des employés
n/a

EXEMPLE DE COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Canada

SOUS-SECTION 4B – LOIS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Titre de la loi numéro 1	Province ou territoire
n/a	**n/a**

Décrivez les exigences concernant la gestion de la fatigue du personnel d'exploitation

n/a

Décrivez les exigences concernant l'aptitude médicale permettant aux employés qui occupent des postes essentiels pour la sécurité ferroviaire d'exercer leurs fonctions

n/a

Décrivez les exigences concernant les compétences des employés

n/a

Titre de la loi numéro 2	Province ou territoire
n/a	**n/a**

Décrivez les exigences concernant la gestion de la fatigue du personnel d'exploitation

n/a

Décrivez les exigences concernant l'aptitude médicale permettant aux employés qui occupent des postes essentiels pour la sécurité ferroviaire d'exercer leurs fonctions

n/a

Décrivez les exigences concernant les compétences des employés

n/a

EXEMPLE
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Canada

SOUS-SECTION 4C – AUTRES TEXTES

Type d'autre texte numéro 1	Titre du texte	Nom de l'administration ou de la tierce partie
n/a	**n/a**	**n/a**

Décrivez les exigences concernant la gestion de la fatigue du personnel d'exploitation
n/a

Décrivez les exigences concernant l'aptitude médicale permettant aux employés qui occupent des postes essentiels pour la sécurité ferroviaire d'exercer leurs fonctions
n/a

Décrivez les exigences concernant les compétences des employés
n/a

Type d'autre texte numéro 2	Titre du texte	Nom de l'administration ou de la tierce partie
n/a	**n/a**	**n/a**

Décrivez les exigences concernant la gestion de la fatigue du personnel d'exploitation
n/a

Décrivez les exigences concernant l'aptitude médicale permettant aux employés qui occupent des postes essentiels pour la sécurité ferroviaire d'exercer leurs fonctions
n/a

Décrivez les exigences concernant les compétences des employés
n/a

EXEMPLE
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Canada

SECTION 5 – DÉCLARATION

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Je, **Guy Tremblay, Chef de la direction**, déclare que la présente demande est complète et exacte et que
nom et titre du chef de la direction ou le plus haut dirigeant

Compagnie de Chemin de Fer B dispose des ressources humaines et financières pour exploiter et entretenir son
nom de la compagnie de chemin de fer

chemin de fer au niveau de sécurité le plus élevé et **disposera** d'un système de gestion de la sécurité qui respecte les exigences du ***Règlement de 2015 sur le sytstème de gestion de la sécurité ferroviaire.***
dispose/disposera

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER LOCALE

Je, **n/a**, déclare que la présente demande est complète et exacte et que
nom et titre du chef de la direction ou le plus haut dirigeant

n/a dispose des ressources humaines et financières pour exploiter du matériel
nom de la compagnie de chemin de fer locale

ferroviaire sur un chemin de fer au niveau de sécurité le plus élevé et _____ d'un système de gestion de la sécurité qui respecte les exigences du
dispose/disposera

Règlement de 2015 sur le système de gestion de la sécurité ferroviaire.

SIGNATURE (toutes les compagnies)

Il faut apposer une signature originale, authentique et manuscrite de la personne susmentionnée : aucune signature sous forme de tampon ou électronique, ni par procuration (c.-à-d. par une autre personne agissant en leur nom).

Signé par _____ à **Ottawa, Ontario** le **01-01-2015**
le chef de la direction ou le plus haut dirigeant — ville et province — Date (jj-mm-aaaa)

SECTION 6 - USAGE INTERNE DE TRANSPORTS CANADA

Numéro de demande	Date de la réception

Les renseignements de tiers fournis à Transports Canada sont recueillis conformément aux dispositions de la ***Loi sur la protection des renseignements personnels*** aux fins de la délivrance d'un certificat d'exploitation de chemin de fer. Ces renseignements pourraient être accessibles ou protégés au besoin conformément aux dispositions de la ***Loi sur l'accès à l'information*** ou de la ***Loi sur la protection des renseignements personnels***. La demande pourrait être refusée, ou son traitement pourrait être retardé, si tous les renseignements et documents nécessaires ne sont pas fournis.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Remplir toutes les sections de la demande, sauf celles qui ne s'appliquent pas ou sauf indication contraire. Les renseignements devraient être précis et exhaustifs pour que Transports Canada n'ait pas à effectuer de suivi en vue d'obtenir des précisions ou des détails supplémentaires au cours de l'examen de la demande.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION (SECTION 2)

Inclure les renseignements suivants :

Quoi : Décrivez qui (p. ex. les navetteurs) ou ce que la compagnie transportera (p. ex. types de marchandises), quel équipement sera utilisé, quelle ligne de chemin de fer la compagnie exploitera ou entretiendra, ainsi que la taille de l'exploitation (p. ex. nombre de membres du personnel d'exploitation, taille du parc de locomotives, taille du parc de voitures, etc.).

Pourquoi : Expliquez l'objectif de l'exploitation (p. ex. offrir un service aux projets miniers).

Où : Précisez le(s) lieu(x) géographique(s) par province ou territoire, et où les frontières provinciales ou internationales seront traversées, s'il y a lieu.

Quand : Précisez si l'exploitation s'effectuera toute l'année ou durant certaines saisons, et quand la compagnie souhaiterait commencer l'exploitation (sauf pour les compagnies exploitant déjà leurs activités avant le 1er janvier 2015).

Qui : Nommez la compagnie ou les compagnies de chemin de fer hôte(s) dont les voies seront utilisées par la compagnie de chemin de fer locale pour exploiter du matériel ferroviaire (vise seulement les compagnies de chemin de fer locales).

LES FORMULAIRES DÛMENT REMPLIS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS :

a) par courriel à securiteferroviaire@tc.gc.ca, en tant que pièce jointe numérisée au format PDF;

b) par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Affaires réglementaires, Direction générale de la sécurité ferroviaire
Transports Canada
Symbole d'acheminement : ASRR
427, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

NOUS JOINDRE

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Transports Canada par courriel à securiteferroviaire@tc.gc.ca
ou par téléphone au 1 844 897-RAIL (7245).

EXEMPLE DE COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

Canada